



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/2058

Projet éducatif lyonnais 2021-2026 - Propositions d'attribution de subventions sur les temps extrascolaires - Année scolaire 2022-2023

Direction de l'Education

Rapporteur : Mme LEGER Stéphanie

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2022

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 23 SEPTEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 13 SEPTEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 27 SEPTEMBRE 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRES ELUS : M. DEBRAY Tristan et M. HERNANDEZ Ludovic

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. MONOT (pouvoir à Mme DUBOT), M. DUVERNOIS (pouvoir à M. BLACHE), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. PRIETO (pouvoir à Mme RUNEL), Mme BRUVIER HAMM (pouvoir à M. CHAPUIS), M. BROLIQUIER (pouvoir à M. OLIVER), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/2058 - PROJET EDUCATIF LYONNAIS 2021-2026 -
PROPOSITIONS D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS SUR
LES TEMPS EXTRASCOLAIRES - ANNEE SCOLAIRE 2022-
2023 (DIRECTION DE L'EDUCATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 septembre 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon porte un engagement inédit pour le bien-être et l'épanouissement des enfants et adolescents grâce à des actions structurelles, innovantes, et durables.

Le Projet éducatif pour la période 2021-2026, voté à l'unanimité par le conseil municipal du 16 décembre 2021, marque ainsi un tournant dans la politique éducative de la Ville. Ce projet a été co-construit au terme d'une large concertation avec tous les acteurs locaux : plus de 5000 contributeurs (les enfants, leurs parents et bien sûr tous les professionnels, Education nationale, Ville de Lyon et Métropole, Caisse d'Allocations Familiales, Etat et le riche tissu associatif lyonnais...).

Dans sa conception même, largement participative, il porte et engage une alliance éducative qui reconnaît à chaque acteur son rôle d'éducateur et impulse une nouvelle dynamique partenariale. Il s'inscrit pleinement dans la philosophie de « la Ville des enfants », engagement fort de l'exécutif municipal qui souhaite accompagner les petits Lyonnais pour grandir et devenir des citoyens épanouis et responsables. Ce Projet éducatif trouve écho dans la labellisation Unicef « Ville amie des enfants » renouvelée pour la période 2021-2026 et il vient en soutien aux projets emblématiques du mandat.

Pour réduire les inégalités dans un souci de justice sociale et de transition écologique, 3 ambitions éducatives guident désormais l'action municipale en matière d'éducation, chacune déclinée en objectifs opérationnels :

- l'éducation à la transition écologique ;
- l'éducation à la citoyenneté, à l'engagement et émancipatrice ;
- l'éducation co-construite, plus juste, plus solidaire et plus inclusive.

Ces ambitions éducatives partagées se traduisent, pour la Ville de Lyon et ses partenaires, par la mobilisation de moyens humains et financiers, en matière de fonctionnement et d'investissement, sur tous les temps de l'enfant, scolaire, périscolaire et extrascolaire. Cela passe par la mise en place de partenariats, des projets structurants et par le biais de programmations financières annuelles.

Des évolutions structurelles des conditions de vie et d'apprentissage des enfants sont impulsées pour répondre aux trois ambitions et favoriser le bien-être des enfants et de toute la communauté éducative : plus de 350 millions d'euros y seront consacrés d'ici 2026.

Ainsi, les constructions et rénovations de bâtiments s'accompagnent d'un plan d'envergure pour des écoles à vivre : la végétalisation de cours d'école ainsi que l'apaisement de leurs abords seront autant de nouveaux espaces permettant aux enfants comme aux adultes de s'approprier de nouveaux espaces ludiques et pédagogiques.

Le nouveau marché de la restauration scolaire permet dès la rentrée 2022 un meilleur accès au bio et au local. Il a été conçu pour être un véritable levier pédagogique pour les

enfants : découverte du monde agricole, de l'équilibre alimentaire, et compréhension de leurs enjeux.

En complément, pour mettre le projet éducatif lyonnais en acte selon les besoins de chaque territoire, la Ville de Lyon s'engage très concrètement chaque année à travers les programmations financières dédiées aux projets portés par les équipes pédagogiques et les partenaires associatifs sur les différents temps de l'enfant. Elles constituent ainsi un des leviers majeurs du Projet éducatif et de la mise en œuvre de ces ambitions.

Septembre 2022 marque la première rentrée scolaire dans le cadre du nouveau Projet éducatif, avec des projets emblématiques, des dispositifs structurants confortés, des évolutions et de nouvelles impulsions.

Parce que la lutte contre les inégalités scolaires, sociales et territoriales constitue l'un des piliers du Projet éducatif, l'attribution des subventions aux associations et coopératives scolaires dans le cadre ces programmations répond à un principe fondamental d'équité. Elle tient compte de la sociologie des familles à travers les quotients familiaux municipaux pour parvenir à un juste équilibre dans l'affectation des moyens.

Par ailleurs, les arbitrages sont effectués de manière collégiale et collaborative avec les élus, les équipes municipales de la direction de l'éducation et des directions associées en lien avec nos partenaires de l'Education nationale, de la CAF et de la Métropole, selon les dispositifs concernés.

C'est cette mobilisation humaine autant que financière au service des projets et donc des enfants qui permet de donner vie à l'alliance éducative locale.

Au total, les programmations 2022-2023 du Projet éducatif sur les temps scolaire, périscolaire (dont les dispositifs d'accompagnement à la scolarité et à la parentalité CEL-CLAS-REAAP) et extrascolaire représentent ainsi près de 1 150 000 € de subventions directes auxquelles s'ajoutent les moyens alloués au Conservatoire à hauteur de 1 000 000 € ainsi que la mise à disposition des personnels Ville de Lyon (équipes médico-sociales, médiateurs culturels, animateurs sportifs...); sur les quartiers prioritaires, ces moyens sont renforcés grâce à la mobilisation de moyens supplémentaires à travers la programmation du projet de réussite éducative ainsi que celle de la Cité éducative sur le 8^{ème} arrondissement.

Ainsi, chacune des trois délibérations dédiées aux programmations du Projet éducatif a pour objet de présenter, pour chaque temps- scolaire, périscolaire, extrascolaire- les moyens qui seront mobilisés sur l'année scolaire 2022-2023 au service des projets portés par les équipes pédagogiques au bénéfice des enfants et de leurs familles.

S'agissant du temps extrascolaire sur l'année 2022-2023 :

Le nouveau Projet éducatif a l'ambition d'améliorer l'accessibilité et la lisibilité de l'offre socioéducative pour développer en dehors de l'école les pratiques de loisirs extrascolaires (individuelles et collectives) pour tous et sur l'ensemble du territoire lyonnais.

Il intègre donc les enjeux d'inclusion et de réduction des inégalités territoriales et participe à ce titre au volet éducation de la convention territoriale de Lyon 2015-2023 qui a été approuvée par le Conseil municipal lors de sa séance du 23 novembre 2015.

La présente délibération vient donc en complément avec celle approuvée au Conseil Municipal du 7 juillet 2022 portant sur le soutien aux actions socioéducatives dans les quartiers de la géographie prioritaire.

I- Le soutien à l'inclusion et l'accessibilité pour les publics les plus fragiles

1- Le dispositif Ticket Sport Culture

Déployé aujourd'hui dans chaque arrondissement de Lyon, le dispositif Ticket Sport Culture est un outil d'accompagnement éducatif et social destiné aux enfants dont les familles ont de très faibles revenus. Cette aide individuelle, sous forme de prise en charge partielle du coût de l'activité, a pour objectifs de :

- permettre à des enfants/jeunes en difficulté socio-économiques de s'inscrire dans un club ou une association pour pratiquer une activité sportive ou culturelle régulière et dans la durée ;
- faire bénéficier à ces enfants/jeunes d'un accompagnement pédagogique concerté en lien avec leurs familles.

Ce dispositif doit servir de levier éducatif et social et s'inscrit donc dans une démarche d'accompagnement portée par les professionnels médico-sociaux et associatifs des structures socioéducatives de proximité. Il vise notamment à promouvoir les principes d'accessibilité d'égalité filles-garçons, l'équilibre des pratiques culturelles-sportives encourageant l'écocitoyenneté.

Le tableau n° 1 ci-dessous précise par arrondissement les moyens mobilisés par les différentes délégations lyonnaises (Politique de la Ville, Sport, Vie associative et Education) au service de ce dispositif. Il est à noter que cette année, les moyens alloués au dispositif, soit 64 000 €, seront renforcés grâce à la subvention complémentaire apportée par la Ville via la Caisse des écoles à hauteur de 11 000 €

Arr.	Structure financée	Titre action	Montant total proposé en 2022	Code Tiers
1 ^{er}	Association pour l'animation et la gestion des centres sociaux de la Croix Rousse - centre social Grande Côte	Tickets sport culture	6 000 €	CE0174
2 ^{ème}	MJC Presqu'île Confluence	Tickets sport culture.	3 000 €	MA0278
3 ^{ème}	Maison pour Tous Salle des Rancy	Tickets sport culture	9 000 €	MJ0361
4 ^{ème}	Association pour l'animation et la gestion des centres sociaux de la Croix Rousse - centre social Pernon	Tickets sport culture	3 000 €	CE0174
5 ^{ème}	MJC Ménival	Tickets sport culture	8 000 €	MA0216
6 ^{ème}	Maison de l'enfance du 6 ^{ème}	Ticket sport culture	2 000 €	MA0271
7 ^{ème}	Caisse des écoles	Ticket sport culture	7 000 €	EC2147

Arr.	Structure financée	Titre action	Montant total proposé en 2022	Code Tiers
8 ^{ème}	Centre social du quartier Laënnec	Tickets sport culture	13 500 €	CE0182
9 ^{ème}	Centre social et culturel Pierrette Augier	Ticket sport culture	2 500 €	CE0179
9 ^{ème}	MJC Duchère	Ticket sport culture	7 000 €	MA0266
9 ^{ème}	Pôle 9 MJC centre social	Ticket sport culture	3 000 €	051239
Total			64 000 €	

2- L'accueil des enfants en situation de handicap

Depuis la loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, l'accès aux loisirs des enfants en situation de handicap constitue un enjeu majeur. Cette volonté d'inclusion s'inscrit pleinement dans les ambitions du Projet éducatif lyonnais.

L'accueil des enfants en situation de handicap sur les différents temps et notamment dans les accueils de loisirs lyonnais s'est amplifié ces dernières années grâce au partenariat avec la CAF de Lyon.

C'est pourquoi, la Ville entend poursuivre son soutien aux actions et partenariat qui permettent un accueil de qualité des enfants sur ces différents temps et de renforcer le soutien et l'accompagnement des équipes pédagogiques.

Le tableau n° 2 ci-après récapitule le soutien à hauteur de 33 900 € pour 6 actions pour améliorer l'accueil des enfants dans les structures en proximité et la poursuite du financement de l'association Une Souris Verte pour un appui méthodologique et pédagogique et fonction ressource auprès du réseau des professionnels lyonnais :

Arr.	Structure financée	Titre action	Description de l'action	Montant total proposé 2022	Codes Tiers
1 ^{er}	Association pour l'animation et la gestion des centres sociaux de la Croix Rousse	Accueil pour tous en Centre de loisirs - action inter-territoire 1 ^{er} et 4 ^{ème}	Accueil d'enfants en situation de handicap au sein de l'accueil de loisirs pour favoriser le vivre ensemble. Travail partenarial et accueil des familles concernées.	4 500 €	CE0174
1 ^{er}	Centre social du quartier Vitalité	Accueil pour tous en accueil de loisirs	Favoriser le vivre ensemble en favorisant la rencontre d'enfants aux conditions de santé différentes. Accueils d'enfants en situation de handicap au sein de structures d'accueil.	5 000 €	QV5811

Arr .	Structure financée	Titre action	Description de l'action	Montant total proposé	Codes Tiers
5 ^{ème}	MJC Ménival	Accueil du public handicapé.	Prise en charge d'enfants porteurs de handicap au sein de l'accueil de loisirs "cirque". Ouverture de cet accueil aux enfants orientés par les structures du 5 ^{ème} arrondissement ne pouvant pourvoir à la demande. Démarche d'accompagnement formatif des encadrants.	4 000 €	MA027 1
7 ^{ème}	Centre social de Gerland	Accès pour tous.	Optimiser les conditions d'accueil des enfants en situation de handicap au sein des centres de loisirs (assurer un encadrement spécifique avec la présence d'un animateur supplémentaire et spécialisé pour les enfants porteurs de handicap).	4 500 €	CE017 7
8 ^{ème}	Comité du Rhône handisport	Handi-enfants.	Section jeunes Handi-Enfants du mercredi après-midi pour les enfants de 4 à 18 ans. Séjours jeunes en été et en hiver pour des activités de plein air.	5 000 €	HA060 7
Tout Lyon	Une Souris Verte	Pôle de ressources et d'appui - accompagnement des acteurs de l'accueil de loisirs péri et extra-scolaire de la Ville de Lyon.	Accompagnement formatif des accueils de loisirs pour mieux accueillir les enfants à besoins spécifiques. Co constructions d'outils pédagogiques. Rendre accessibles les ressources et conseil technique.	10 900 €	SO023 6

II- Le soutien complémentaire aux accueils de loisirs associatifs hors périmètre du contrat de Ville

Le tableau n° 3 présente les 2 actions pour le soutien aux accueils de loisirs sur les 4^e et 5^e arrondissements pour un montant total de 8 000 €:

Arr.	Structure financée	Titre action	Description de l'action	Montant total proposé 2022	Codes Tiers
4 ^{ème}	LYON - PESD (Lyon patriote entrain Saint-Denis)	Accueil de loisirs et sport pour tous.	Proposer un accueil pendant les vacances scolaires et les mercredis après-midi. Pendant les vacances scolaires, accueil de 52 à 92 enfants âgés de 4 à 12 ans en journée complète, avec fourniture d'un repas. Encadrement par une équipe de 6 à 12 animateurs-trices.	6 000 €	PA0200
5 ^{ème}	MJC VIEUX LYON	Passerelle pré-ados/ados.	Action de transition entre l'accueil de loisirs et la démarche projet plus attractive. Un travail sur la prévention de la délinquance, et accompagnement des pré-ados sur le Vieux Lyon et le nord Presqu'île.	2 000 €	MJ0200

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le Projet éducatif de territoire de la Ville de Lyon ;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Oùï l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

DELIBERE

- 1- Les subventions aux différents organismes qui sont détaillées dans le tableau n° 1 sur l'ensemble des actions Tickets Sport Culture sur le temps extrascolaire (64 000 €) sont approuvées. Elles seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours comme suit :
 - 64 000 € sur la ligne de crédit 44436 - programme PROJEDU - opération TEMPERI - nature 65748 - fonction 213.

- 2- Les subventions aux différents organismes qui sont détaillées dans le tableau n° 2 sur l'ensemble des actions Handicap sur le temps extrascolaire (33 900 €) sont approuvées. Elles seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours comme suit :
 - 33 900 € sur la ligne de crédit 95029 - programme PROJEDU - opération REDUCAT / Réussite éducative - nature 65748 - fonction 213.

- 3- Les subventions aux deux associations qui sont détaillées dans le tableau n° 3 sur l'ensemble des actions soutenant des accueils de loisirs (8 000 €) sont approuvées. Elles seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours comme suit :
 - 8 000 € sur la ligne de crédit 44436 - programme PROJEDU - opération TEMPERI - nature 65748 - fonction 213.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET